

Berne, le 23 juin 1960.

o.222.Chili. - AE/Gg

ad X-XII. I/b

A l'Ambassade de Suisse,
Santiago du Chili

Action de secours pour le Chili

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous référant à notre lettre du 16 juin, à votre communication du 20 et à celle de la section ouest de notre département du 21, nous avons l'honneur de vous renseigner brièvement sur la séance du 21 juin et sur les décisions qui y ont été prises (cf. communiqué de presse ci-joint).

En prenant l'initiative de réunir les différentes institutions suisses susceptibles de venir en aide au Chili, nous pensions pouvoir réaliser une coordination d'autant plus nécessaire que l'éloignement du lieu de la catastrophe et le manque de renseignements risquaient de provoquer une dispersion et même une diminution des efforts. Il était dès lors important de mettre sur pied un organisme qui puisse à la fois attirer l'attention du public suisse sur l'étendue réelle des dommages et montrer au Chili que notre pays se préoccupe de son sort. Un autre but de ce premier échange de vues était aussi de déterminer s'il y aurait intérêt à pousser la coordination plus loin et à engager une action sur le plan suisse.

Voici les points essentiels de la discussion:

1) En considération du fait que les besoins élémentaires pour des centaines de milliers de sans-abri (logements,



vêtements, articles de ménage) ne peuvent en aucun cas être couverts par les sommes que le Chili a effectivement reçues à ce jour de la communauté internationale, il a été décidé d'intensifier l'aide immédiate et d'atteindre la population suisse par de nouveaux appels urgents ces prochains jours.

2) Radio-Bâle et la Télévision suisse enverront des représentants sur les lieux de la catastrophe pour recueillir sur place des documents sonores et visuels susceptibles de donner aux auditeurs et aux télé-spectateurs suisses une image plus réaliste de l'étendue des dommages et des besoins. M. Peter Wyss (Radio-Bâle) et M. Erich Tilgenkamp (Télévision suisse) se mettront en rapport avec vous dès leur arrivée à Santiago. A cette occasion, ils pourront s'entretenir avec vous des modalités d'une action concrète à court terme et également aborder le problème d'une aide constructive.

3) La Croix-Rouge suisse a fait savoir qu'aussi longtemps que les besoins élémentaires ne seront pas couverts, elle se sentirait obligée de transférer les fonds recueillis à la Croix-Rouge chilienne par l'entremise de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, ce qui n'excluerait toutefois pas une participation future à l'oeuvre de reconstruction. Ce principe a été agréé par les personnes présentes à la réunion.

4) Au 21 juin 1960, les sommes suivantes ont été recueillies en Suisse:

- Croix-Rouge suisse: environ fr. 100.000.- (en plus des 10.000 fr. provenant de ses ressources propres et déjà envoyés à la Croix-Rouge chilienne). Sur ces 100.000 fr., deux montants de 10.000 fr. et de 50.000 fr. ont déjà été envoyés à la Ligue et 20.000 fr. sont incorporés dans le montant de 50.000 fr. qui vous sera transféré.

- Radio-Suisse romande: fr. 35.000.--.
- Radio-Suisse alémanique: fr. 32.000.--.
- Secrétariat des Suisses à l'étranger: plus de fr. 10.000.--.
- Caritas: environ fr. 30.000.- (dont 20.000 déjà envoyés à ses correspondants au Chili et environ 9.000 envoyés aux Soeurs de Menzingen établies au Chili).

5) Comme vous en avez déjà été informé par notre communication du 21 juin, une somme de 50.000 francs a été prélevée sur ces fonds (CRS fr. 20.000.--, Chaîne du bonheur fr. 20.000.--, SSE fr. 10.000.--) et vous sera transférée ces prochains jours pour être employée à votre discrétion au profit de nos compatriotes qui ont le plus souffert de la catastrophe.

6) Le comité ad hoc a pris connaissance d'une proposition soumise au Conseil fédéral par la Nouvelle Société Helvétique et selon laquelle il conviendrait d'étudier un projet de reconstruction d'une ville du Chili, par exemple la ville universitaire de Concepción, auquel participeraient tant la population suisse que le Gouvernement de notre pays, en étroite collaboration avec d'autres pays de l'Europe occidentale (cf. copie de la lettre adressée au Conseil fédéral par le comité central de la NSH). Etant donné qu'un tel projet serait très onéreux et que la collaboration avec d'autres gouvernements, réalisable à première vue, pourrait s'avérer plus difficile en pratique, il fut décidé d'attendre un complément d'informations et de vous donner l'occasion d'exprimer votre avis à ce sujet.

7) Un assez long exposé du représentant de la Division de l'agriculture attira l'attention des participants sur les possibilités qui s'offriraient à la Suisse de fournir au Chili,

dans le cadre d'une action de reconstruction à long terme, toute une gamme de produits de l'industrie et de l'agriculture suisses, notamment dans les secteurs des installations électriques, des constructions métalliques, des machines agricoles, de l'équipement spécialisé, de l'élevage, de l'agriculture, de la sylviculture, etc.

M. Hohl parla également, par expérience personnelle, de l'orphelinat suisse de Traigen, dirigé par un Suisse, M. Grob. Il est d'avis qu'une aide pourrait être accordée à cet orphelinat qui, sauf erreur, se trouve dans une zone dévastée par les séismes.

En ce qui concerne les premières de ces propositions, les participants à la réunion convinrent qu'il s'agissait de faire une distinction très nette entre les possibilités d'une aide technique et d'une action à long terme directement reliée aux répercussions de la catastrophe. D'autre part, il ne faut pas se faire trop d'illusions sur les sommes qui, finalement, pourraient être réunies par des collectes publiques, surtout à la veille de la période des vacances.

Il y eut cependant unanimité sur la nécessité de voir la Suisse participer à une aide constructive au Chili. Il fut décidé qu'une nouvelle réunion aurait lieu dès que les renseignements complémentaires en provenance du Chili et l'avis de notre représentant à Santiago auront permis de déterminer quelle forme devra prendre une telle aide. Un projet concret sera alors soumis à une étude approfondie et ses modalités portées à la connaissance du public le moment venu.

* * *

- 5 -

Vous constaterez que les conclusions de ce comité ad hoc sont dans l'esprit de votre communication du 20 juin. Nous vous demandons dès lors de bien vouloir:

- nous indiquer, si possible après prise de contact avec les représentants de la Radio et de la Télévision suisses, la façon dont vous envisagez l'aide immédiate tant pour les victimes suisses que chiliennes. Il serait préférable, pour ces dernières également, que les fonds soient gérés par l'Ambassade, de façon à donner toute garantie aux donateurs suisses sur l'utilisation judicieuse de leurs contributions (ceci s'applique avant tout aux fonds qui ont été et qui seront réunis par le truchement de la Chaîne du bonheur);

- étudier, avec le concours des représentants de la Société suisse de Radiodiffusion, sous quelle forme la Suisse pourrait participer le plus efficacement à une aide constructive. Nous pensons à un projet qui serait d'utilité publique et qui, tout en restant à la mesure de nos possibilités, porterait l'étiquette suisse. Il est possible qu'une solution consisterait à construire une école, un dispensaire ou autre, et nous vous prions de nous donner également votre opinion à ce sujet, notamment en ce qui concernerait l'agrandissement de l'orphelinat de Traigen;

- nous donner votre avis au sujet de la proposition de la NSH et de la requête de la FAO (dont vous avez déjà reçu une copie), tout en tenant compte du fait que de l'avis inchangé de l'Administration fédérale des finances, l'aide à des régions dévastées par une catastrophe naturelle doit émaner en premier lieu du peuple, la Confédération ne pouvant et ne devant intervenir que subsidiairement.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

2 annexes

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
Organisations Internationales

de Rham

Monsieur H.C. Cramer, Bundesgasse 18

Avec les compliments

du Département politique fédéral

ORGANISATIONS INTERNATIONALES